

Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Imprimè le 05/09/2023 Page n. 1 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Activateur de surface pour le collage.

Utilisations Identifiées Industrielles **Professionnelles** Consommateurs Utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **Permabond Engineering Adhesives** Niederkasseler Lohweg 18 Adresse Localité et Etat 40547 Düsseldorf

> Germany Tél. +44 (0)1962 711 661

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité

info.europe@permabond.com

Fournisseurs : Permabond Engineering Adhesives Ltd

Wessex Way, Colden Common, Winchester, Hampshire SO21 1WP, UK

tel: +44 (0)1962 711 661

mail: info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à FRANCE: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

BELGIQUE: 070 245 245

CHEMTREC FR: +33 9 75 18 14 07 CHEMTREC BE: +32 2 808 32 37

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304 H319 H315 H336



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 2 / 14

Page n. 2 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers .../>

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:







Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient: NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du

visage.

P302+P352 En cas de contact avec la peau: lavez abondamment avec du savon et de l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Contient: HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

TRANS-DICHLOROETHYLENE

Les indications relatives à la classification comme toxique en cas d'aspiration sont exclues des éléments de l'étiquette, conformément au point 1.3.3 de l'Annexe I du Règlement CLP.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0.1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

INDEX $30 \le x < 60$ Flam. Liq. 2 H225, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336,

Aquatic Chronic 2 H411

CE 927-510-4

CAS

Règ. REACH 01-2119475515-33-XXXX



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 3 / 14

Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants/>

TRANS-DICHLOROETHYLENE

INDEX 602-026-00-3 $1 \le x < 5$ Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336,

Aquatic Chronic 3 H412, Note de classification conforme à l'annexe VI du

Règlement CLP: C

CE 205-860-2 STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l

CAS 156-60-5

CE

CAS

Règ. REACH 01-2120093504-55-XXXX NAPHTHENIC ACIDS. COPPER SALTS

INDEX 029-003-00-5 0,1 ≤ x < 0,25 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1

H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

215-657-0 STA Oral: 500 mg/kg

Règ. REACH 01-2120796341-51-0000

COPPER 2-ETHYLHEXANOATE

INDEX 0,1 ≤ x < 1 Repr. 2 H361d, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400

M=10. Aquatic Chronic 2 H411

E 244-846-0 STA Oral: 500 mg/kg

CAS 22221-10-9

Règ. REACH 01-2120789200-58-XXXX

Acide 2-éthylsanoïque

INDEX 607-230-00-6 $0 \le x < 0,1$ Repr. 2 H361d

CE 205-743-6 CAS 149-57-5

Règ. REACH 01-2119488942-23-XXXX

ACÉTATE DE CUIVRE

INDEX 0 ≤ x < 0,1 Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1

H400 M=10, Aquatic Chronic 2 H411

CE 205-553-3 STA Oral: 500 mg/kg

CAS 142-71-2

Règ. REACH 01-2119980669-16-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs. Pourcentage agents propulseurs: 37,50 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: l'inhalation des vapeurs peut provoquer une somnolence et des étourdissements.

Yeux: cela peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarque pour le médecin: traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Hmprimè le 05/09/2023 Page n. 4 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. **ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne) : 2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

BGR България НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ,

СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17

Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und DFU Deutschland

Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung

gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56

DNK Danmark Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 5 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH
		LIÄLOOVA DROMINIOTERIETO RURI IKATIONER 2000 OF

HÄLSOVÅRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25

LTU Lietuva Jsakymas dėl lietuvos higienos normos hn 23:2011 "cheminių medžiagų profesinio poveikio ribiniai dydžiai. Matavimo ir poveikio vertinimo bendrieji reikalavimai" patvirtinimo

Sverige Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska **SWE**

gränsvärden (AFS 2018:1)

Slovensko NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 12. augusta 2020, ktorým sa mení a dopĺňa SVK

nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení

neskorších predpisov

SVN Slovenija Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu

(Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

		NAP	HTHENIC ACI	DS, COPPER	SALTS			
aleur limite de seuil								
Type ét	at TW.	A/8h	STEL/15r	min	Notes / Obser	vations		
	mg/	m3 ppm	mg/m3	ppm				
HTP FI	N 2							
oncentration prévue	sans effet su	ır l'environnemen	t - PNEC					
Valeur de référence	en eau douce					0,00604	mg/l	
Valeur de référence	en eau de me	r				0,0006	mg/l	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau douce				30,2	mg/kg/d	
Valeur de référence	pour sédimen	ts en eau de mer				3,02	mg/kg/d	
Valeur de référence	pour les micro	organismes STP				0,14	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	orie terrestre				6,03	mg/kg/d	
anté – Niveau dérivé	sans effet - D	ONEL / DMEL						
	Effets sur	les consommateur	s		Effets sur les trav	/ailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			S					S
Orale				0,18				
				mg/kg bw/d				
Inhalation				0,16				0,63
				mg/m3				mg/m3
Dermique				0,18				0,36
				mg/kg bw/d				mg/kg
				•				bw/d

				Acide 2-ét	hylsanoïque				
Valeur limite de	seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15n	nin	Notes / Obser	vations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
VLA	ESP	5							
Concentration	prévue sans ef	fet sur l'env	/ironnement	- PNEC					
Valeur de réf	érence en eau d	douce					0,398	mg/l	
Valeur de réf	érence en eau d	de mer					0,04	mg/l	
Valeur de réf	érence pour séc	diments en e	au douce				4,74	mg/kg/d	
Valeur de réf	érence pour séc	diments en e	au de mer				0,474	mg/kg/d	
Valeur de réf	érence pour les	microorgan	ismes STP				71,7	mg/l	
Valeur de réf	érence pour la d	catégorie ter	restre				0,712	mg/kg/d	
Santé - Niveau	dérivé sans ef	fet - DNEL /	DMEL						
	Effet	s sur les cor	nsommateurs	i		Effets sur les trav	vailleurs		
Voie d'expos	ition Loca	iux Sys	tém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	s aigu	ıs	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
				S					S
Orale					1				
					mg/kg bw/d				
Inhalation					3,5				14
					mg/m3				mg/m3
Dermique					1		2		2
					mg/kg bw/d				mg/kg
									bw/d



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 6 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle .../

				TRANS-DICHL	OROFTHYLE	NF			
Valeur limite de	e seuil			TITANO BIOTIL					
Туре	état	TWA/8h		STEL/15r	min	Notes / Obs	ervations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
AGW	DEU	800	200	1600	400				
TLV	DNK	790	200	1580	400				
HTP	FIN	800	200	1000	250				
Concentration	prévue sans	effet sur l'er	nvironnemen	t - PNEC					
Valeur de réf	érence en ea	au douce					0,0364	mg/l	
Valeur de réf	érence en ea	au de mer					0,0036	mg/l	
Valeur de réf	érence pour	sédiments en	eau douce				0,548	mg/kg/d	
		sédiments en					0,0548	mg/kg/d	
Valeur de réf	érence pour	les microorga	nismes STP				17	mg/l	
Valeur de réf	érence pour	la catégorie te	errestre				0,0563	mg/kg/d	
Santé - Niveau	dérivé sans	effet - DNEL	/ DMEL						
	E	ffets sur les co	onsommateur	S		Effets sur les tr	availleurs		
Voie d'expos	ition Le	ocaux Sy	stém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	ai	igus aig	gus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
				S					S
Orale					57 mg/kg bw/d				
Inhalation					198				797
					mg/m3				mg/m3

				ACETATI	E DE CUIVRE				
aleur limite de	seuil								
Туре	état	TWA/8h		STEL/15	min	Notes / Obs	servations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
TLV	BGR	1					като мед		
VLA	ESP	0,01				RESPIR	Como Cu		
HTP	FIN	0,02				RESPIR	Som Cu		
RD	LTU	1				INHALA	Kaip Cu		
RD	LTU	0,2				RESPIR	Kaip Cu		
NGV/KGV	SWE	0,01				RESPIR	Som Cu		
NPEL	SVK	1				INHALA	Ako Cu		
NPEL	SVK	0,2				RESPIR	Ako Cu		
MV	SVN	1		4		INHALA			
WEL	GBR	1		2			As Cu		
oncentration p	révue sans	effet sur l'en	vironnemen	t - PNEC					
Valeur de réfé	rence en ea	u douce					0,0078	mg/l	
Valeur de réfé	rence en ea	u de mer					0,0052	mg/l	
Valeur de réfé	rence pour	sédiments en e	eau douce				87	mg/kg/d	
Valeur de réfé	rence pour	sédiments en e	eau de mer				676	mg/kg/d	
Valeur de réfé							0,23	mg/l	
Valeur de réfé	rence pour l	a catégorie ter	restre				65	mg/kg/d	
anté – Niveau d	dérivé sans	effet - DNEL	/ DMEL						
	Ef	fets sur les co	nsommateurs	;		Effets sur les t	ravailleurs		
Voie d'exposit	ion Lo	caux Sys	tém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	ai	gus aigi	JS	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
		_		S		_	-		S
Orale					0.041				0.082
					mg/kg bw/d				mg/kg
									bw/d
Inhalation								1	1
								mg/m3	mg/m3
Dermique								-	137
·									mg/kg
									bw/d

Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 7 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

ľ	U	ιe	CL	IO	II I	HU	IIVI	uu	en	е	•••	1

		HYDROCARE	BONS, C7, N-ALK	(ANES, ISOAL	KANES, CYC	LICS		
Santé - Niveau dérivé	sans effet - [ONEL / DMEL						
	Effets sur	les consommat	eurs		Effets sur les	s travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
	-	•	S		•			S
Orale				149				
				mg/kg bw/d				
Inhalation				447				2085
				mg/m3				mg/m3
Dermique				149				300
				mg/kg bw/d				mg/kg
								bw/d

			CODDED 2 E	THYLHEXANO	ATE			
Concentration prévue	cane offet ei	ır l'anviranna		INTLHEXANO	AIE			
•			Helit - PNEC			0.044		
Valeur de référence						0,041	mg/l	
Valeur de référence		•				0,027	mg/l	
Valeur de référence						457,9	mg/kg/d	
Valeur de référence	pour sédimen	its en eau de m	ier			3557,9	mg/kg/d	
Valeur de référence	pour les micro	oorganismes S	TP			1,21	mg/l	
Valeur de référence	pour la catégo	orie terrestre				342,1	mg/kg/d	
Santé – Niveau dérivé	sans effet - I	DNEL / DMEL						
	Effets sur	les consomma	teurs		Effets sur le	s travailleurs		
Voie d'exposition	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém	Locaux	Systém
	aigus	aigus	chronique	chroniques	aigus	aigus	chroniques	chronique
			s					S
Orale				0,2				
				mg/kg bw/d				
Inhalation				0,17				0,69
				mg/m3				mg/m3
Dermique				0,2				0,39
•				mg/kg bw/d				mg/kg
								bw/d

Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur. Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (voir la norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A combiné à un filtre de type P (voir la norme EN 14387). L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 8 / 14

Page n. 8 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés Valeur Etat Physique aérosol Couleur vert Odeur de solvant Point de fusion ou de congélation pas disponible Point initial d'ébullition 102 °C Inflammabilité pas disponible Limite inférieur d'explosion pas disponible Limite supérieur d'explosion pas disponible Point d'éclair 0 °C pas disponible Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition pas disponible pas disponible Viscosité cinématique pas disponible Viscosité dynamique ~0.7 mPa s Solubilité pas disponible Coefficient de partage: n-octanol/eau pas disponible Pression de vapeur pas disponible Densité et/ou densité relative Densité de vapeur relative pas disponible Caractéristiques des particules pas applicable

Informations

Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange est non polaire/aprotique

Température: 23 °C

9.2 Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/UE) 99,00 % - 698,60 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les réactions avec les matériaux suivantes peuvent générer de la chaleur: autocollants cyanacrililisés

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Réduction forte et oxydants, bases et acides forts, matériaux à haute température.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour la décomposition thermique, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et Autres composés organiques non identifiés.



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 9 / 14

Page n. 9 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: le gaz ou les vapeurs à des concentrations élevées peuvent irriter les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de l'épuisement, des étourdissements et des nausées.

Contact avec la peau: L'effet du produit sur la peau est de perte de graisse cutanée. L'exposition répétée peut provoquer la sécheresse et le réchauffage de la peau.

Contact avec les yeux: irritant et peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange: > 5 mg/l

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

TRANS-DICHLOROETHYLENE

 LD50 (Dermal):
 > 5000 mg/kg

 LD50 (Oral):
 7902 mg/kg

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 24100 ppm/4h

 STA (Inhalation aérosols/poussières):
 1,5 mg/l

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS LD50 (Dermal): 3000 mg/kg LD50 (Oral): > 8 mg/kg LC50 (Inhalation vapeurs): > 23,3 mg/l/4h

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

NAPHTHENIC ACIDS, COPPER SALTS

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Hmprimè le 05/09/2023 Page n. 10 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

TRANS-DICHLOROETHYLENE

LC50 - Poissons 135 mg/l/96h 250 mg/l/48h EC50 - Crustacés

HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

LC50 - Poissons > 13,4 mg/l/96h EC50 - Crustacés 3 mg/l/48h EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 20 mg/l/72h

12.2. Persistance et dégradabilité

TRANS-DICHLOROETHYLENE NON rapidement dégradable

ACÉTATE DE CUIVRE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Imprimè le 05/09/2023 Page n. 11 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

Classe de déchets: 16 05 04 Gas dans des conteneurs de pression, contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: **AEROSOLS AEROSOLS** IMDG:

IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO IMDG: NO IATA: NO

IMDG:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: Quantités limitées: 1 L HIN - Kemler: --Code de restriction en tunnels: (D)

Spécial disposition: 190, 327, 344, 625

EMS: F-D, S-U Quantités limitées: 1 L IATA: Cargo: Quantitè maximale: 150 Kg Mode d'emballage: 203

Quantitè maximale: 75 Kg Mode d'emballage: 203 Passagers: A145, A167, A802 Spécial disposition:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

FR



Permabond Engineering Adhesives

Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Imprimè le 05/09/2023 Page n. 12 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : P3a-E2 Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 Produit Point Substances contenues Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 3: Très dangereux pour les eaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Aérosol, catégorie 1 Aerosol 1 Aerosol 3 Aérosol, catégorie 3

Liquide inflammable, catégorie 2 Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Repr. 2

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4 Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1 Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie 1B Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2 Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1 **Aquatic Chronic 1** Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1 **Aquatic Chronic 2** Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2 **Aquatic Chronic 3** Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Liquide et vapeurs très inflammables. H225 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

FR



Permabond Engineering Adhesives

Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Hmprimè le 05/09/2023 Page n. 13 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 16. Autres informations .../>>

H361d Susceptible de nuire au fœtus. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des veux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoguer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)



Permabond A905 Surface Conditioner - Aerosol

Revision n.2 du 05/09/2023 Imprimè le 05/09/2023 Page n. 14 / 14 Remplace la révision:1 (du 21/04/2023)

RUBRIQUE 16. Autres informations .../>>

- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 11.